

**PROGRAMME DE RECHERCHE ET D' ACTIONS SUR L'ÉVOLUTION  
DU MARCHÉ DE L'EMPLOI**

**EXPLOITATION DES ENQUÊTES PAR SONDAGE  
SUR LES FORCES DE TRAVAIL**

**7. IMPORTANCE DES FAIBLES DURÉES DE TRAVAIL**

**Par :**

**Jacques A. ZIGHERA  
Hubert MADINIER  
Françoise LARBRE  
Centre d'Analyse Statistique  
des Structures et des Flux  
Université de Paris X Nanterre**

**Pour :**

**La Commission des Communautés  
Européennes**

**Juin 1980**

**Etude n° 79/69**



**PROGRAMME DE RECHERCHE ET D' ACTIONS SUR L'ÉVOLUTION  
DU MARCHÉ DE L'EMPLOI**

**EXPLOITATION DES ENQUETES PAR SONDAGE  
SUR LES FORCES DE TRAVAIL**

**7. IMPORTANCE DES FAIBLES DURÉES DE TRAVAIL**

**Par :**

**Jacques A. ZIGHERA  
Hubert MADINIER  
Françoise LARBRE  
Centre d'Analyse Statistique  
des Structures et des Flux  
Université de Paris X Nanterre**

**Pour :**

**La Commission des Communautés  
Européennes**

**Juin 1980  
Etude n° 79/69**



## RESUME

Les horaires inférieurs à 40 heures sont d'importance très variable suivant les pays, sexe, statut et branche. Suivant les cas ils traduisent soit l'importance d'horaires réduits, soit l'importance d'horaires à mi-temps ou même plus faibles, soit un certain absentéisme. Partant de 8 classes de durée du travail inférieures à 40 heures, on a, pour chaque pays et pour chaque sexe, regroupé les personnes ayant un emploi en environ 4 à 6 catégories propres à chaque couple sexe-pays, catégories présentant des profils voisins. Ces profils sont présentés et commentés. La présentation se fait sous forme de graphiques de pourcentages cumulés. On note en particulier l'importance des horaires faibles dans la branche dite des autres services, et, en général, surtout pour les femmes, dans le statut d'indépendant. La constitution précise des groupes constitués en fonction de la similitude des horaires, est donnée en annexe.

## SUMMARY

Working hours below 40 hours have a very different importance depending on country, sex, status and branch. As the cases may be, they express either the importance of reduced hours, or the importance of half-time hours or even lower hours, or a certain absenteeism. Starting from 8 classes of working hours below 40 hours, we have gathered people having a job for each country and for male and female separately, in more or less 4 to 6 categories peculiar to each sex-country pair ; these categories show similar profiles. These profiles are presented and commented upon. The presentation is made in the form of graphs of cumulative percentages. The importance of low working hours is to be particularly noticed in the branch called other services and, usually, especially for women, in the status of self-employed. The annex will give the precise constitution of groups depending on the similarity of working hours.

Cette étude a été financée par la Commission des Communautés Européennes dans le cadre de son "Programme de Recherche et d'Actions sur l'Evolution du Marché de l'Emploi". Les analyses et les propositions présentées concernant le marché du travail et d'autres domaines n'engagent pas la Commission.

Le rapport est disponible uniquement pour information. Ni citation, ni allusion à l'étude dans des publications et dans la presse ne sont autorisées sans accord de la Commission. Les demandes concernant cette étude doivent être adressées à la Direction Générale de l'Emploi et des Affaires Sociales (à l'attention de la division V/B/3), Commission des Communautés Européennes, 200, rue de la Loi, B-1049 Bruxelles.



## SOURCES ET PRESENTATION GENERALE

Les données traitées sont issues de l'enquête par sondage sur les forces de travail (1977) ; elles sont détaillées pour les hommes, les femmes, 3 statuts (ouvrier, employé, indépendant) et 11 branches d'activité (N.A.C.E.). Il existe donc pour chaque pays et chaque sexe 33 catégories d'individus.

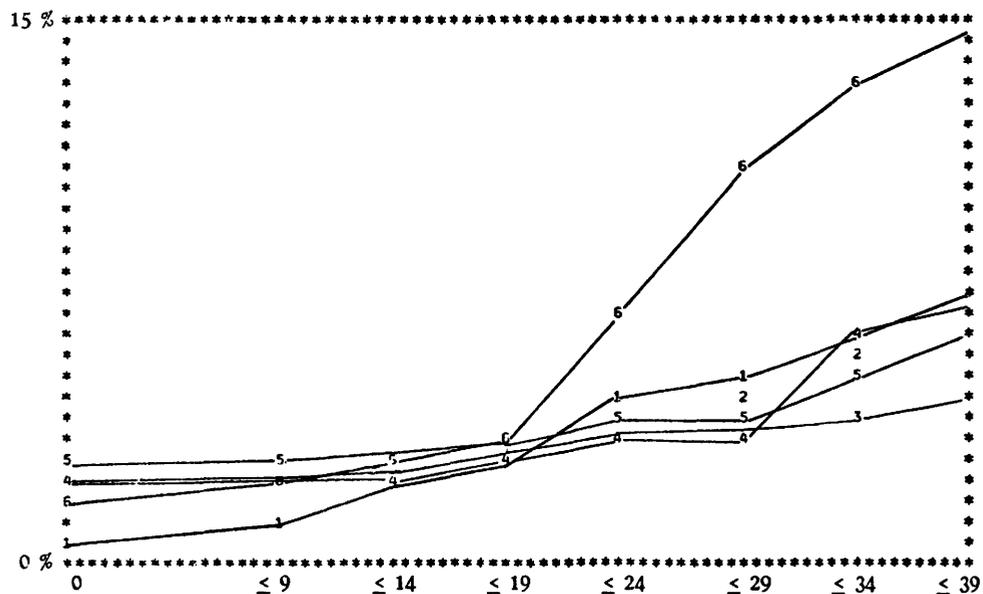
L'analyse porte sur des tableaux donnant la répartition des personnes ayant un emploi principal par groupe d'heures ; la répartition se faisant selon le nombre d'heures de travail effectuées la semaine précédant l'enquête. Il ne s'agit donc pas d'horaires moyens, bien que pour des raisons de commodité on utilise souvent le terme horaire dans les commentaires. Les groupes d'heures sont : 0, 1 à 9, 10 à 14, 15 à 19, 20 à 24, 25 à 29, 30 à 34, 35 à 39.

Un travail préliminaire a permis de regrouper, séparément pour les hommes et pour les femmes, les catégories d'individus ayant des profils de durée faible de travail assez voisins. Ceci a été réalisé à l'aide d'une analyse de correspondances.

Ensuite, pour chacun des groupes précédemment définis, on a calculé le pourcentage de personnes ayant eu une durée de travail nulle, une durée de travail inférieure à 10 heures, inférieure à 15 heures, ... inférieure à 40 heures, c'est à dire des pourcentages cumulés.

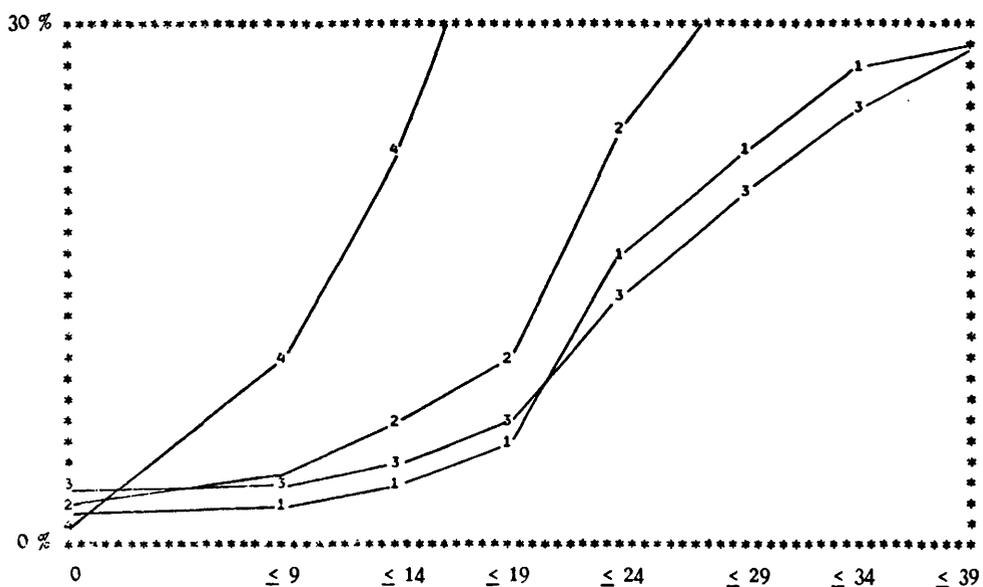
ALLEMAGNE (R.F.)

HOMMES



- 1 - Indépendants de l'agriculture
- 2 - Autres indépendants
- 3 - Employés du bâtiment
- 4 - Salariés du commerce
- 5 - Autres salariés (sauf employés des "autres services")
- 6 - Employés des "autres services"

FEMMES



- 1 - Employés
- 2 - Salariés des "autres services," ouvriers
- 3 - Ouvriers des industries transformation des métaux, de l'industrie de l'extraction et de la transformation des métaux et des autres industries manufacturières
- 4 - Indépendants

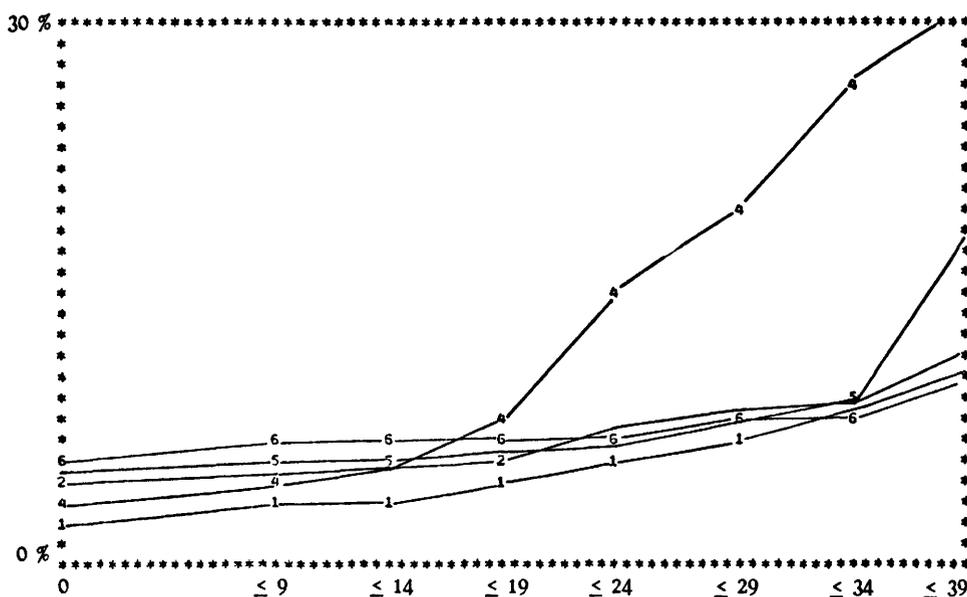
Pour les hommes moins de 7 % des personnes ayant un emploi sont concernées par les horaires inférieurs à 40 heures, une seule exception : les employés des "autres services" ; pour ces derniers on note l'importance des classes d'heures 20-24 et 25-29, ce qui laisse supposer certaine pratique du travail à temps partiel.

Le groupe 3, formé uniquement par les employés du bâtiment, a la plus faible proportion de personnes ayant travaillé moins de 40 heures (4 %) alors que 3 % des personnes de cette catégorie ont travaillé moins de 14 heures.

Pour le groupe composé des ouvriers et des indépendants du "crédits et assurances" et des indépendants des transports, le pourcentage de personnes travaillant moins de 40 heures atteint 63 %, avec une concentration particulière pour la classe 20-24 heures.

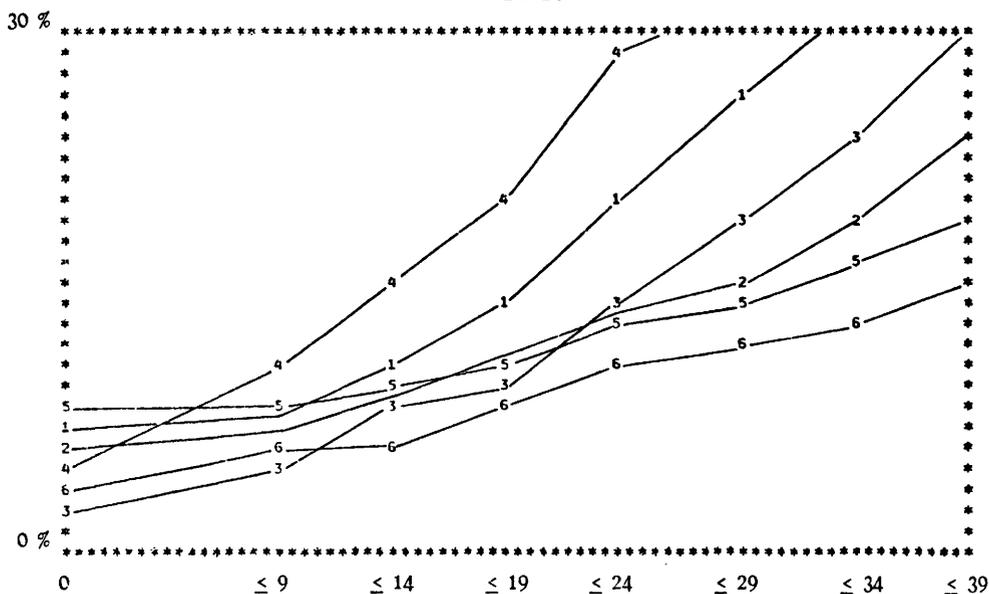
Les employés pratiquent moins les horaires faibles que les ouvriers ; on retrouve ces deux catégories essentiellement dans les groupes 1 et 2 respectivement, sauf pour les ouvriers de l'industrie mécanique, de l'industrie transformatrice des métaux et de l'industrie extractive qui sont plus proches des employés mais avec des pourcentages moins élevés dans les classes concernant les heures inférieures à 20 heures et des pourcentages plus élevés pour les classes d'heures inférieures.

HOMMES



- 1 - Indépendants (agriculture, industrie transformation des métaux, bâtiment, autres industries manufacturières) et employés de l'agriculture
- 2 - Indépendants du commerce, des "autres services", des transports et du "crédit et assurances" ; employés des administrations ; salariés du commerce.
- 3 - Salariés de l'industrie transformatrice des métaux, de l'industrie d'extraction et de transformation des métaux, des autres industries manufacturières
- 4 - Employés des "autres services"
- 5 - Employés des transports et du commerce
- 6 - Ouvriers du bâtiment et de l'énergie et eau

FEMMES



- 1 - Employés des "autres services", des transports et de l'agriculture
- 2 - Autres employés
- 3 - Indépendants (sauf commerce et "crédits et assurances")
- 4 - Ouvriers des transports, du commerce, des administrations, des "autres services", du "crédits et assurances", du bâtiment
- 5 - Autres ouvriers
- 6 - Indépendants du commerce et du "crédits et assurances"

Le groupe 1, formé essentiellement des indépendants (sauf commerce, transports, crédits et assurances) a des effectifs assez régulièrement répartis entre les différentes classes mais ils sont peu concernés par les horaires faibles ( $\leq 39$  heures).

Notons la forme plate de la courbe du groupe 6, ouvriers du bâtiment et de l'énergie-eau ; ce groupe est caractérisé par un pourcentage relativement élevé de personnes appartenant à la classe 0 h.

L'ensemble des ouvriers et des employés (sauf les employés des services) ont des comportements très voisins. La classe 35-39 est la mieux représentée, mais le pourcentage total de personnes travaillant moins de 40 heures ne dépasse jamais 15 %.

Enfin, le groupe des employés des "autres services" est caractérisé par une forte part de ces effectifs entre 20 et 39 heures (12 %), le total des personnes travaillant moins de 40 heures représente 34 % de ce groupe.

On remarque le groupe 1 des employés des "autres services", des transports et de l'agriculture pour lesquels les horaires supérieurs ou égaux à 15 heures prennent de l'importance.

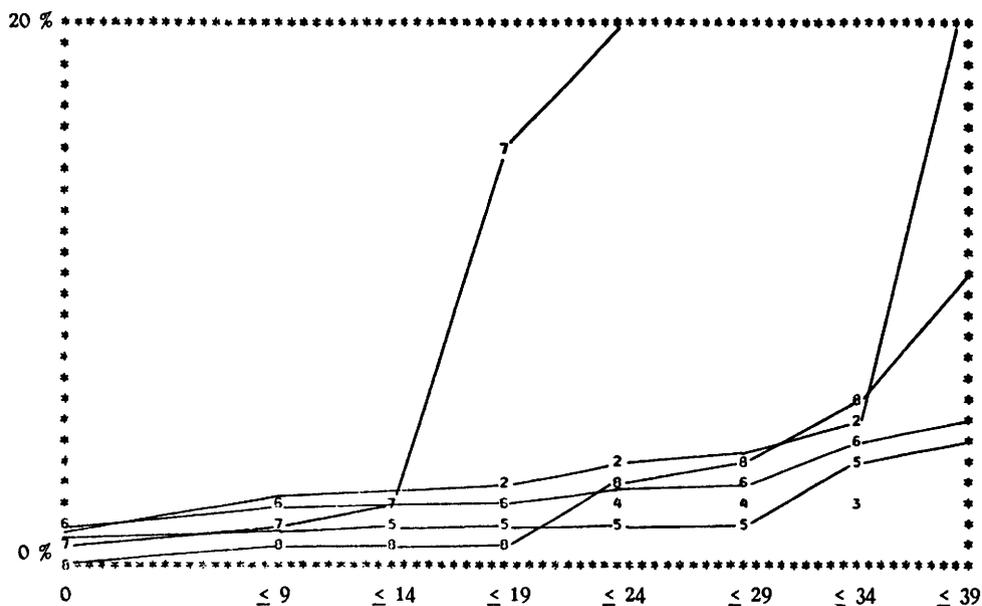
Le groupe 4 a un fort pourcentage de ses effectifs en-deçà de 9 heures (11 %) et atteint 41 % en-deçà de 40 heures avec plus de 7 % dans la classe 20-24 heures.

On observe que le groupe 3 formé d'indépendants a un comportement parallèle au groupe 1 mais avec une importance moindre des effectifs concernés par les horaires inférieurs à 40 heures.

C'est pour les indépendants du commerce et du crédit que les horaires inférieurs à 40 heures sont les moins significatifs (moins de 16 % des effectifs).

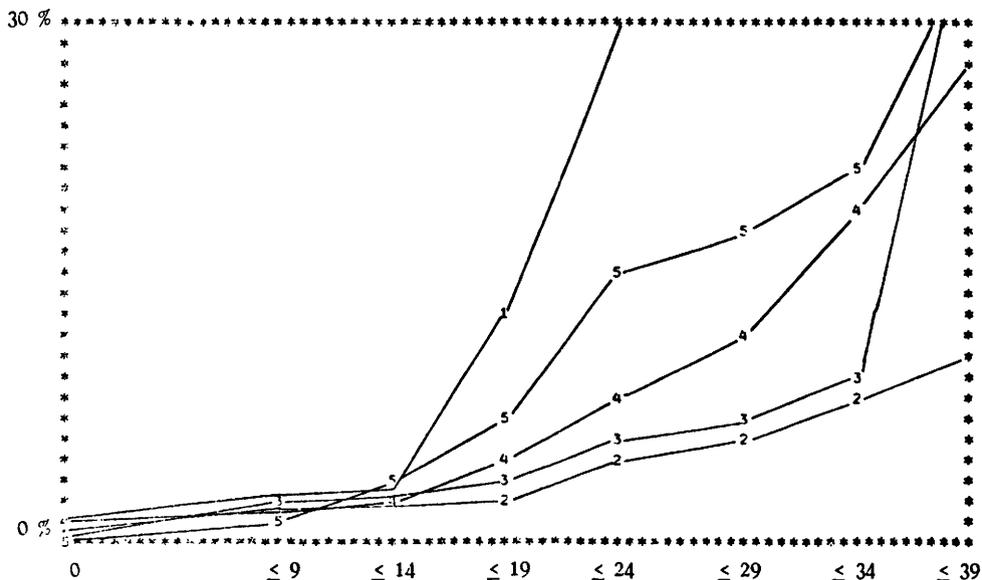
ITALIE

HOMMES



- 1 - Indépendants
- 2 - Salariés de l'administration et des transports, employés du "crédits et assurances"
- 3 - Employés du commerce et de l'industrie de l'extraction et de la transformation des métaux, salariés de l'énergie et eau
- 4 - Employés des autres industries manufacturières et du bâtiment
- 5 - Ouvriers du commerce et du bâtiment
- 6 - Autres ouvriers
- 7 - Employés des "autres services"
- 8 - Ouvriers de l'agriculture

FEMMES



- 1 - Indépendants de l'agriculture, des services, des autres industries manufacturières
- 2 - Salariés et indépendants du commerce, salariés du bâtiment
- 3 - Salariés des industries de l'extraction et de la transformation des métaux, salariés des autres industries manufacturières
- 4 - Employés
- 5 - Salariés de l'agriculture

Les salariés du commerce, de l'énergie-eau et du bâtiment, les ouvriers du crédit, les employés de l'industrie extractive des métaux, des autres industries manufacturières et de l'industrie de transformation des métaux (groupes 3-4-5) ont des comportements très semblables. Moins de 7 % de leurs effectifs effectuent un horaire inférieur à 40 heures par semaine ; la répartition entre les classes est régulière.

Le groupe 2 formé par les salariés de l'administration et des transports, les employés des services et du crédit, se différencie nettement par une forte présence dans la classe 35-39 heures.

Enfin le groupe des employés des services se signale par un pourcentage de 58 % de personnes effectuant moins de 40 heures. Entre 15 et 24 heures on retrouve 28 % des effectifs du groupe.

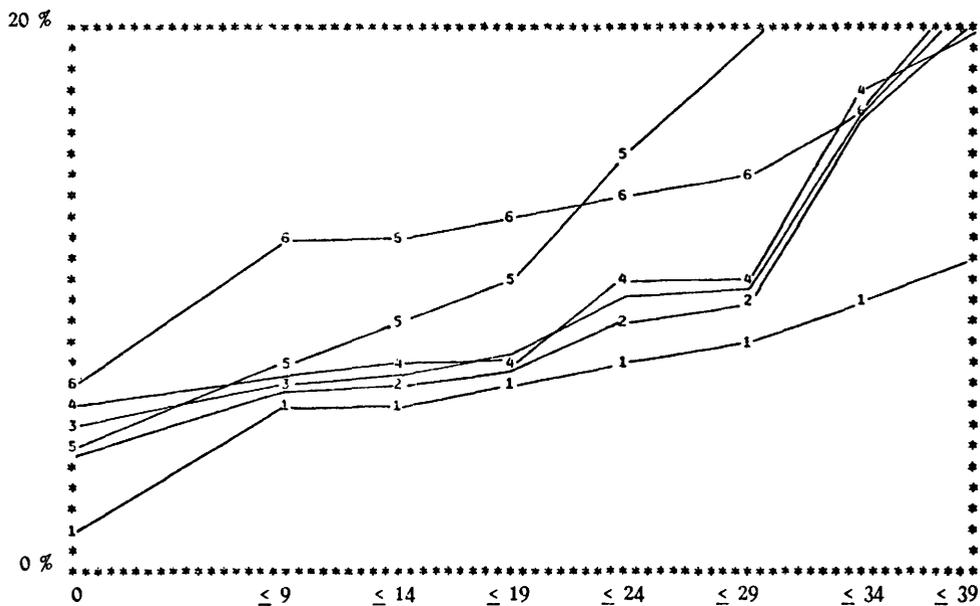
Le groupe 1 composé d'indépendants a plus de 57 % de ses effectifs travaillant moins de 40 heures avec une forte proportion entre 20 et 24 heures (17 %), ce qui laisse supposer que le travail à temps partiel est adopté par une fraction non négligeable de cette catégorie.

Les salariés de l'agriculture sont également bien représentés, dans les horaires inférieurs (34 %), avec 8 % des effectifs dans la classe 20-24 heures.

Le groupe 3 de salariés est caractérisé par l'importance des effectifs se trouvant entre 35 et 39 heures.

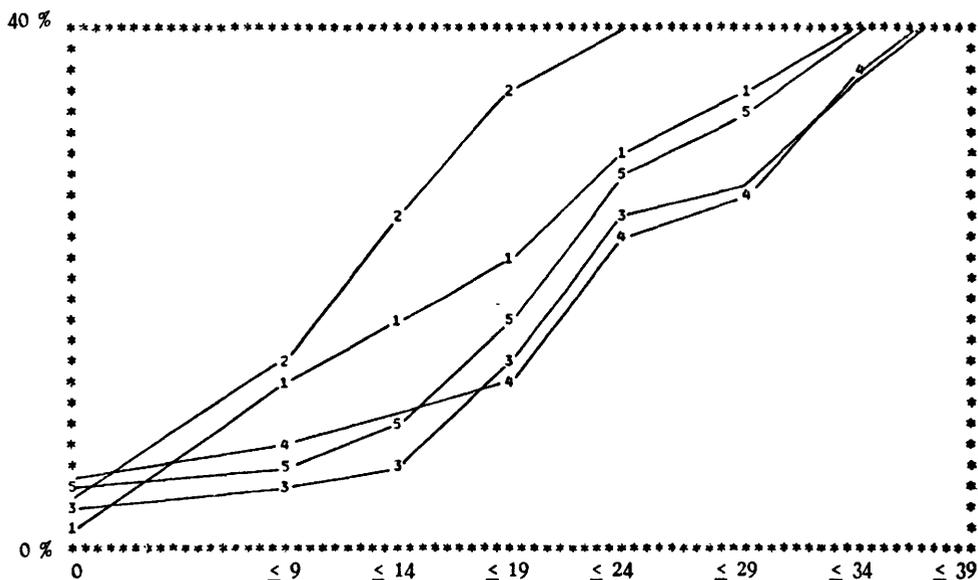
PAYS-BAS

HOMMES



- 1 - Indépendants
- 2 - Employés
- 3 - Ouvriers de l'agriculture, du commerce, des "autres services" et des industries de l'extraction et de la transformation des métaux
- 4 - Autres ouvriers (sauf transports) et autres employés (sauf "autres services")
- 5 - Employés des "autres services"
- 6 - Ouvriers des transports

FEMMES



- 1 - Indépendants
- 2 - Ouvriers des transports, des administrations, du "crédits et assurances", des "autres services", de l'énergie et eau et du bâtiment
- 3 - Employés du bâtiment, de l'agriculture, de l'industrie transformatrice des métaux
- 4 - Autres employés et ouvriers
- 5 - Salariés du commerce

On remarque plus particulièrement le comportement des ouvriers des "autres services" dont 12 % ont travaillé moins de 10 heures et 21 % moins de 40 heures.

Les salariés de l'agriculture ayant travaillé moins de 40 heures (39 %) sont très concentrés dans la classe 30-34 heures (12 %).

Enfin les indépendants sont les moins concernés par les horaires faibles (12 %) et assez régulièrement répartis entre les différentes classes.

On constate trois types de comportements.

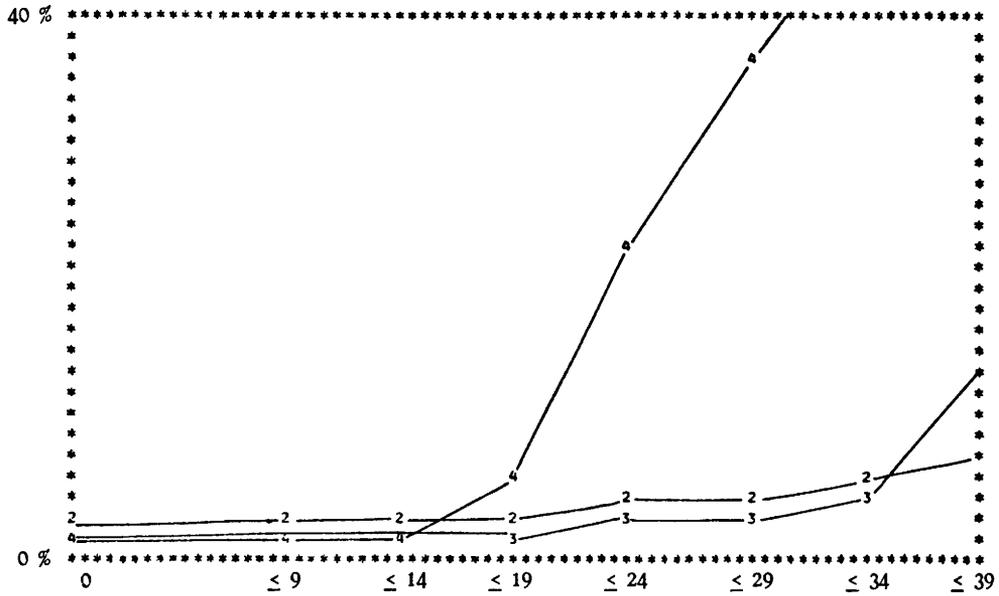
Dans le groupe 2 des ouvriers 61 % des effectifs ont travaillé moins de 40 heures, avec 30 % des effectifs entre 10 et 24 heures.

Le groupe des indépendants est également bien représenté dans les horaires faibles et plus particulièrement dans la classe 20-24 heures (8 %).

Les autres groupes ont environ 45 % de leurs effectifs ayant travaillé moins de 40 heures, et l'on constate la présence de personnes travaillant à temps partiel en raison de la dominance des classes 15-19 et 20-24 heures.

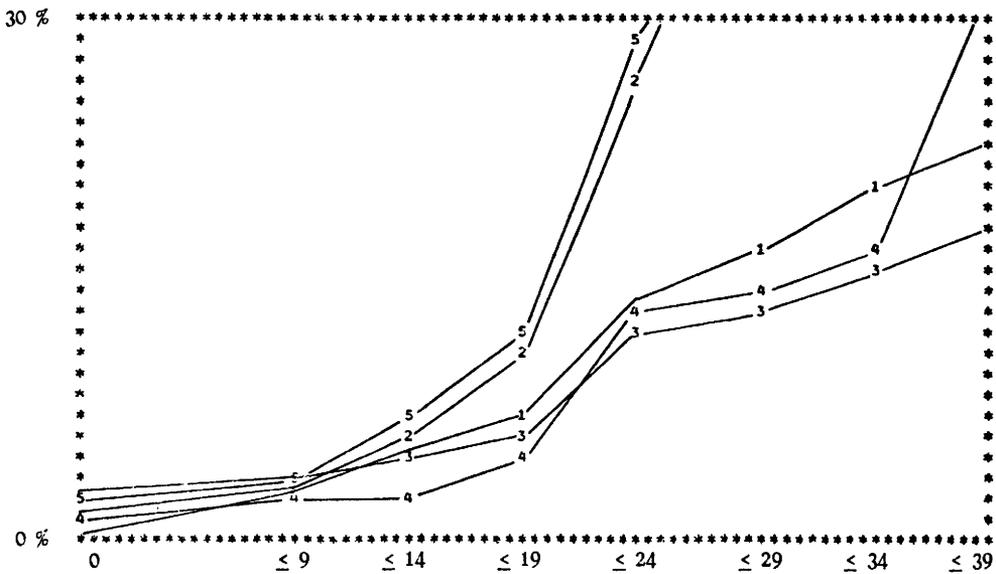
BELGIQUE

HOMMES



- 1 - Indépendants, salariés de l'agriculture
- 2 - Ouvriers (sauf agriculture)
- 3 - Employés (sauf "autres services" et agriculture)
- 4 - Employés des "autres services"

FEMMES



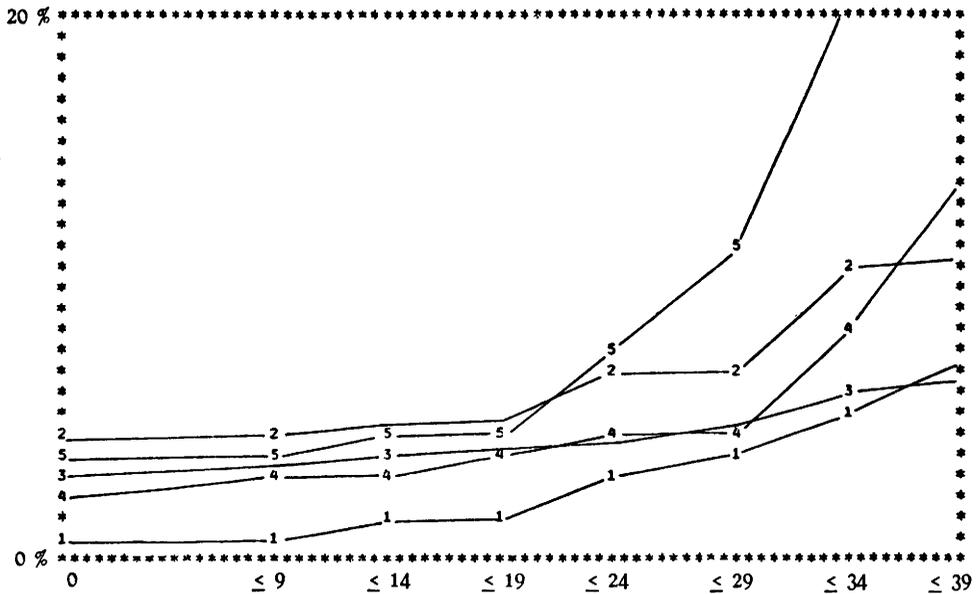
- 1 - Indépendants, ouvriers de l'agriculture
- 2 - Ouvriers des transports, des "autres services" et du "crédits et assurances"
- 3 - Autres ouvriers
- 4 - Employés (sauf "autres services")
- 5 - Employés des "autres services"

Le comportement est assez semblable pour tous les individus sauf pour les employés des "autres services". Parmi ces derniers plus de 53 % ont travaillé moins de 40 heures, avec une forte part de l'effectif entre 20 et 39 heures.

Ce sont les employés des "autres services " et le groupe 2 des ouvriers qui ont les plus fortes proportions de personnes travaillant moins de 40 heures (58 %) avec une bonne représentation de la classe 19-24 heures (13 % et 15 % respectivement).

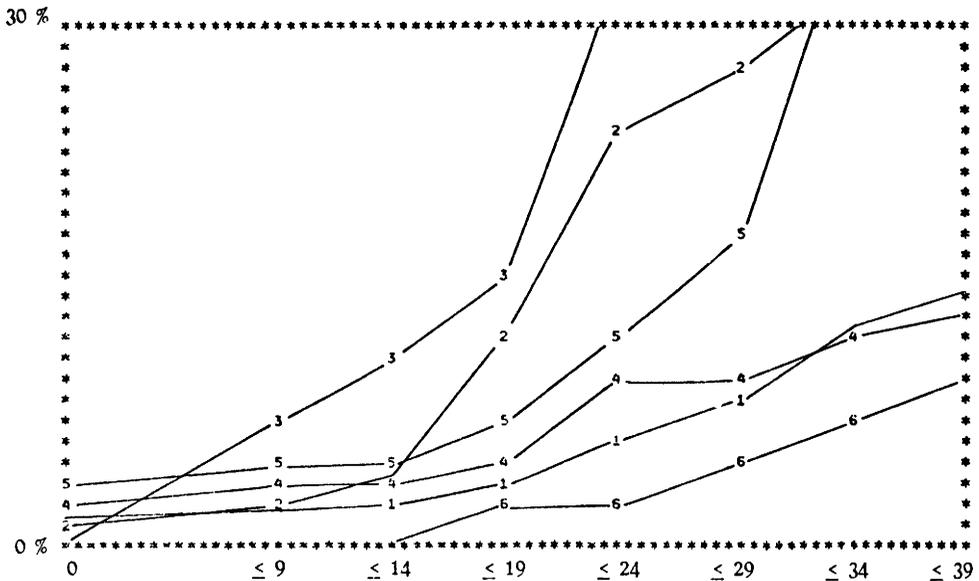
Les employés se signalent par une forte présence dans la classe 35-39 heures (17 %).

HOMMES



- 1 - Indépendants
- 2 - Ouvriers de l'agriculture, du commerce, des transports, des "autres services", de l'industrie de l'extraction et de la transformation des métaux
- 3 - Autres ouvriers (sauf "autres services")
- 4 - Indépendants des "autres services" et du "crédits et assurances"
- 5 - Employés des "autres services"

FEMMES



- 1 - Indépendants et ouvriers de l'agriculture
- 2 - Ouvriers du "crédits et assurances", des administrations, du commerce et des services
- 3 - Ouvriers du bâtiment et des transports
- 4 - Employés (sauf services et industrie de transformation des métaux) et autres ouvriers
- 5 - Employés des "autres services"
- 6 - Employés de l'industrie de transformation des métaux

Là aussi nous retrouvons une forte proportion de personnes ayant travaillé moins de 40 heures pour les employés des "autres services" (33 %) avec 22 % des effectifs entre 29 et 39 heures.

Les ouvriers du bâtiment et des transports et les indépendants ont pratiqué peu d'horaires faibles (7 %).

Notons le comportement particulier des indépendants du groupe 4 qui ont, pour 15 %, travaillé moins de 40 heures et que l'on retrouve plus particulièrement entre 29 et 39 heures (10 %).

Le plus fort pourcentage de personnes ayant eu des horaires faibles est atteint par le groupe 3 (42 %), la classe 20-24 contenant 14 % des effectifs ayant probablement une activité à temps partiel.

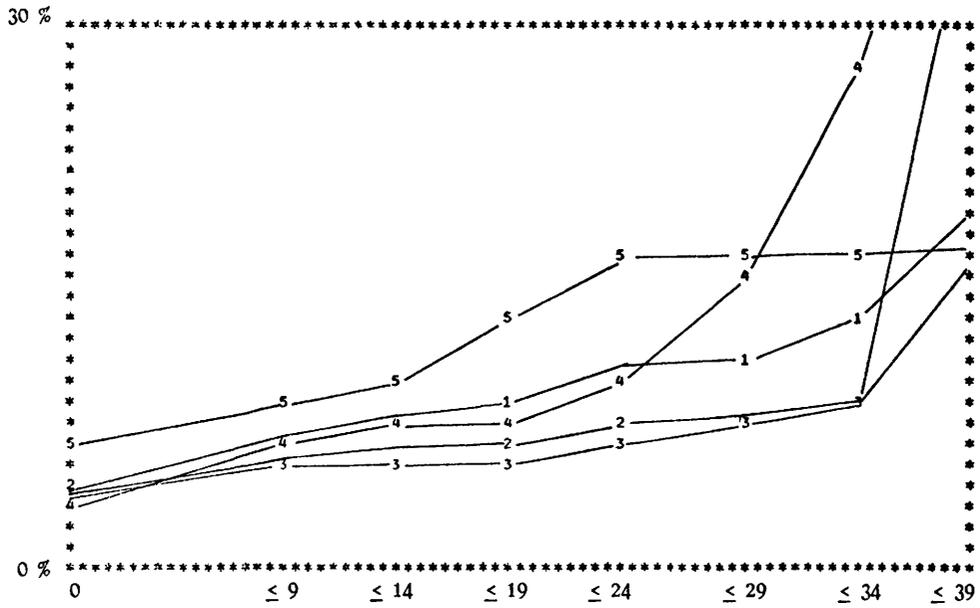
Le groupe 2 se distingue du précédent par une plus faible présence d'individus ayant fait moins de 20 heures.

Les employés des "autres services" travaillant moins de 40 heures (38 %) se concentrent entre 29 et 39 heures : on y trouve 21 % de leur effectif.

Enfin le groupe 6 se distingue par l'inexistence d'horaires inférieurs à 14 heures.

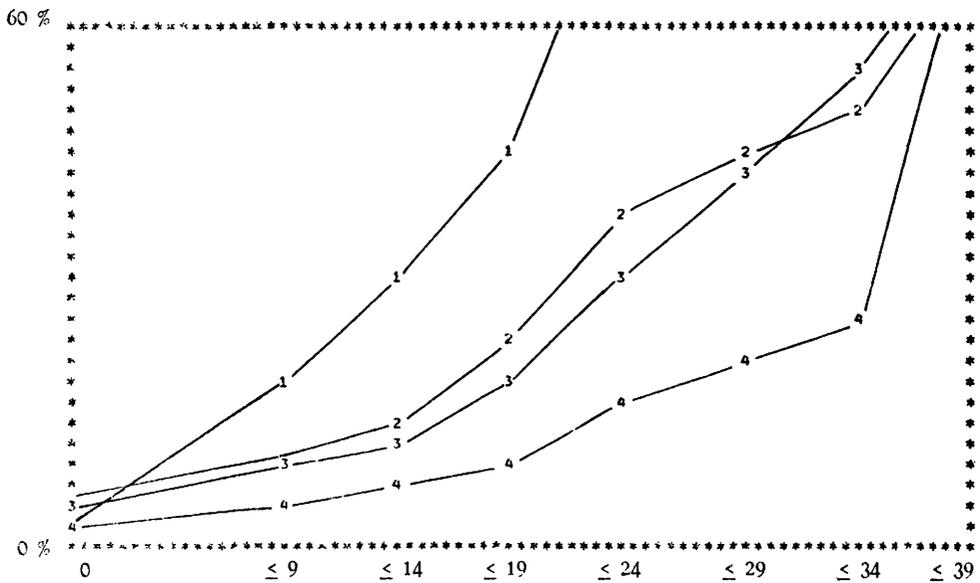
ROYAUME-UNI

HOMMES



- 1 - Indépendants et ouvriers de l'agriculture et des "autres services"
- 2 - Ouvriers (sauf agriculture, "autres services", commerce)
- 3 - Employés (sauf "autres services")
- 4 - Employés des "autres services"
- 5 - Ouvriers du commerce

FEMMES



- 1 - Indépendants, ouvriers du bâtiment, du commerce, du "crédits et assurances", des services
- 2 - Employés du commerce, ouvriers des transports et de l'énergie et eau
- 3 - Autres ouvriers
- 4 - Autres employés

Plus de 57 % des employés des services ont travaillé moins de 40 heures ; 41 % d'entre eux ont effectué entre 29 et 39 heures.

Les autres employés du groupe 3 sont également concernés par les horaires faibles (43 %) et sont concentrés principalement dans la classe 34-39 heures (33 %).

Les ouvriers du commerce effectuant des horaires faibles (18 %) se cantonnent dans les classes d'heures inférieures à 20 heures.

Sur les 18 % d'ouvriers du groupe 2 travaillant moins de 40 heures la moitié se trouve dans la classe 35-39 heures.

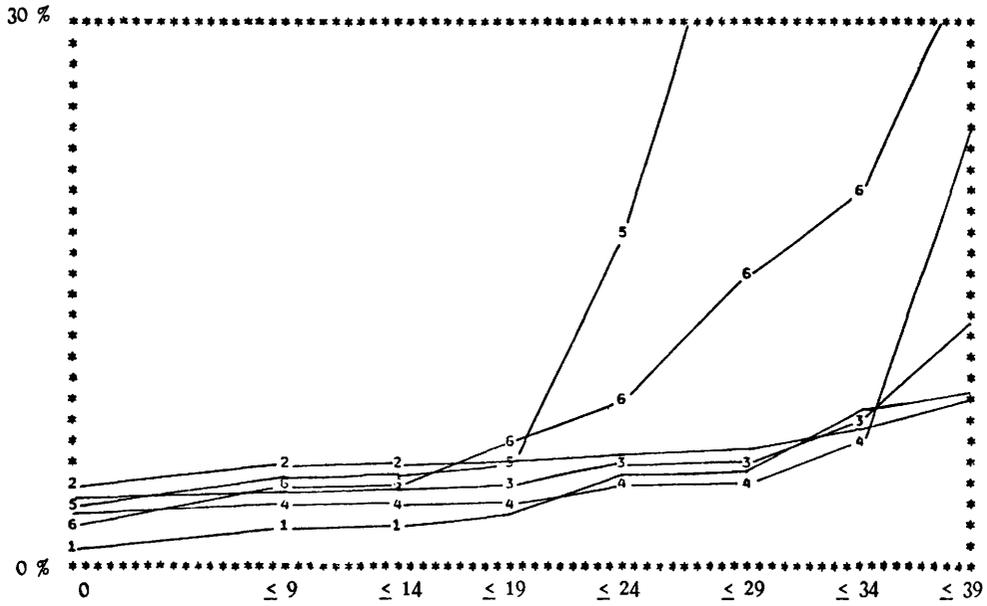
Au moins 70 % des femmes travaillent moins de 40 heures quel que soit le groupe considéré.

Mais on note une concentration particulière des individus dans la classe 19-24 heures pour le groupe 1 (15 %), dans la classe 35-39 pour les groupes 2 et 3 (17 %).

Les employés du groupe 4 dont 79 % des effectifs travaillent moins de 40 heures, sont en majorité dans la classe 35-39 (52 %).

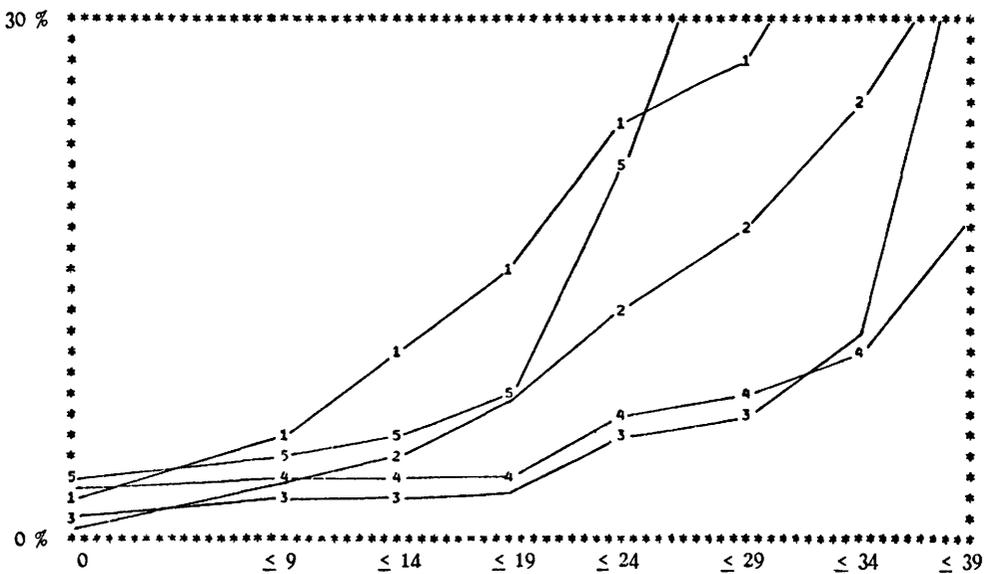
IRLANDE

HOMMES



- 1 - Indépendants (sauf transport)
- 2 - Ouvriers du bâtiment et de l'industrie transformatrice des métaux
- 3 - Autres ouvriers
- 4 - Employés (sauf "autres services")
- 5 - Employés des "autres services"
- 6 - Indépendants des transports

FEMMES



- 1 - Salariés des "autres services", indépendants de l'agriculture
- 2 - Indépendants du commerce, ouvriers du commerce, salariés du "crédits et assurances"
- 3 - Autres employés (sauf "autres services")
- 4 - Autres ouvriers
- 5 - Employés des "autres services"

Les indépendants et les ouvriers ont relativement peu travaillé en deçà de 40 heures (moins de 15 % des effectifs).

Par contre 52 % des employés des "autres services" ont effectué moins de 40 heures, dont 15 % entre 19 et 24 heures et 33 % entre 24 et 39 heures.

36 % des indépendants des transports ont travaillé moins de 40 heures mais 16 % d'entre eux ont fourni entre 35 et 39 heures.

Enfin il faut noter le comportement des employés dont un peu plus du quart n'ont pas atteint les 40 heures et se retrouvent surtout dans la classe 35-39 heures.

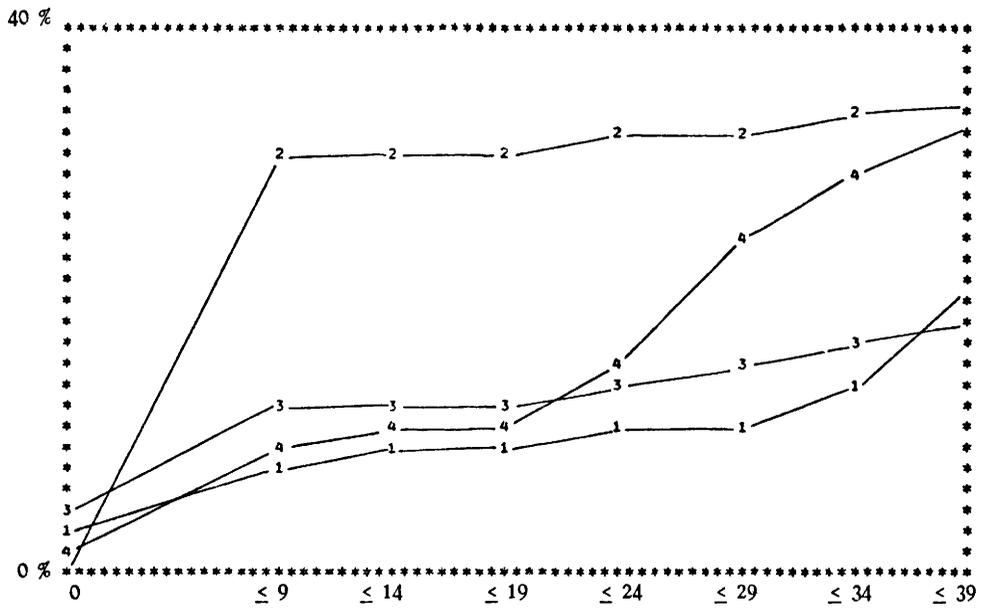
Nous notons encore une fois que les horaires faibles concernent une forte part des employés des services (56 %) ; on en retrouve 47 % presque également répartis entre 20 et 39 heures.

Le groupe 1 est caractérisé par une présence importante dans les classes d'heures inférieures à 25 heures (24 % de l'effectif du groupe, alors que 38 % ont travaillé moins de 40 heures).

Les indépendants et salariés du groupe 2 ayant travaillé moins de 40 heures (34 %) sont régulièrement répartis entre 0 et 39 heures.

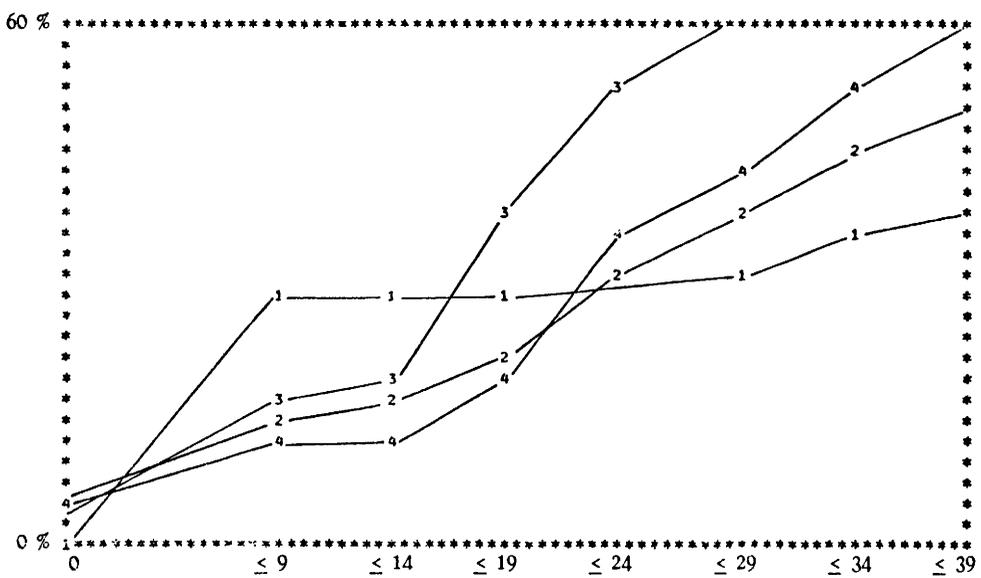
DANEMARK

HOMMES



- 1 - Employés (sauf "autres services")
- 2 - Indépendants
- 3 - Ouvriers
- 4 - Employés des "autres services"

FEMMES



- 1 - Indépendants
- 2 - Salariés de l'agriculture, du bâtiment; ouvriers du commerce, du bâtiment, des industries transformatrices et autres industries manufacturières.
- 3 - Autres ouvriers
- 4 - Autres employés

Les employés sont concernés pour 21 % par les horaires inférieurs à 40 heures ; ils sont assez régulièrement répartis, avec cependant une légère dominance pour la classe 35-39 heures.

Le pourcentage le moins important de personnes ayant travaillé moins de 40 heures est observé pour les ouvriers (18 %) ; il faut noter que 8 % des ouvriers se trouvent dans la classe 0-9 heures.

Les indépendants et les employés des services ont respectivement 36 % et 34 % de leurs effectifs ayant travaillé moins de 40 heures. Il faut remarquer que 31 % des indépendants ont travaillé moins de 9 heures ; par contre pour les employés la classe dominante est 20-24 heures.

Il est remarquable que les indépendants femmes ont eu le même comportement que les indépendants hommes.

L'ensemble des employés et des ouvriers du commerce, du bâtiment, des industries transformatrices des métaux et des autres industries manufacturières sont assez voisins, avec pour ces deux groupes une dominance de la classe 20-24 heures.

Le groupe 3 concernant les autres ouvriers est caractérisé par un pourcentage très élevé de personnes travaillant moins de 40 heures (76 %) ; 14 % des personnes de ce groupe ont travaillé entre 20 et 24 heures.



## CONCLUSION

Les horaires réduits sont surtout le fait des femmes ; souvent plus de 30 % d'entre elles effectuent moins de 40 heures par semaine. Pour les hommes, ce pourcentage est rarement dépassé ; une exception cependant : plus de 50 % des employés des "autres services" travaillent moins de 40 heures par semaine, dans tous les pays sauf en R.F.A. et en France.

C'est pour les indépendants que la différence entre les comportements masculin et féminin est la plus marquée (très peu d'horaires réduits pour les hommes, et beaucoup pour les femmes).

Pour la plupart des salariés le pourcentage de personnes travaillant moins de 40 heures s'explique soit par un horaire hebdomadaire légèrement inférieur aux 40 heures (compris entre 35 et 39 heures) soit par la part des personnes travaillant à temps partiel et qui viennent gonfler les classes 15-19 et 20-24 heures.



## ANNEXE

Détail de la composition des  
groupes pour chaque pays

## SYMBOLES UTILISES

Ouvriers	O
Employés	E
Indépendants	I

Hommes	H
Femmes	F

Agriculture, sylviculture, pêche	AG
Energie et eau	EE
Extraction et transformation des minéraux non énergétiques et produits dérivés, industrie chimique	IE
Industrie transformatrice des métaux, mécanique de précision	IT
Autres industries manufacturières	IM
Bâtiment et génie civil	BT
Commerce, restauration et hébergement, réparations	CO
Transports et communications	TR
Crédits, assurances	CR
Administrations générales	AD
Autres services	SE

exemple :

IHAG signifie : indépendants hommes de l'agriculture

ALLEMAGNE (R.F.)

Hommes

- 1 - IHAG
- 2 - IHCR, IHIM, IHSE, IHAD, IHIE, IHCO, IHTR, IHBT, IHIT
- 3 - EHBT
- 4 - OHCO, EHCO
- 5 - EHCR, OHSE, OHAD, EHIE, OHIT, OHBT, EHIT, OHIE, EHEE, EHTR, EHAD, OHIR,  
OHIT, OHEE, IHEE, EHIM, OHIM, EHAG, OHCR
- 6 - EHSE

Femmes

- 1 - EFBT, EFIE, EFAD, EFIM, EFCR, EFCO, EFTR, EFIT, EFEE, IFBT, IFIE
- 2 - OFTR, OFAD, OFBT, OFSE, OFCO, OFAG, IFCO, EFSE, OFEE, IFIT, EFAG, IFAG
- 3 - OFIM, OFIT, OFIE, IFIM, IFSE
- 4 - OFCR, IFCR, IFTR, IFAD

FRANCE

Hommes

- 1 - IHIT, IHAG, IHBT, OHCR, IHIM, IHIE, IHAD, EHAG
- 2 - IHCO, IHSE, OHSE, IHIR, IHCR, EHAD, OHAG, EHCO, OHCO
- 3 - OHIT, OHIR, EHIM, OHIM, EHIE, OHAD, EHIT, OHIE, EHBT, EHEE
- 4 - EHSE
- 5 - EHTR, EHCR
- 6 - OHBT, OHEE

Femmes

- 1 - EFSE, EFTR, EFAG
- 2 - OFAG, EFCO, EFAD, EFIE, EFIM, EFCR
- 3 - IFIM, IFAG, IFIT, IFIE
- 4 - OFTR, IFSE, EFBT, OFCO, OFAD, OFSE, OFCR, OFBT, IFBT, IFTR
- 5 - OFIE, OFIM, EFIT, EFEE, OFIT, OFEE
- 6 - IFCO, IFCR

## ITALIE

### Hommes

- 1 - IHSE, IHCO, IHAG, IHTR, IHIE, IHIM, IHBT, IHIT, IHEE, IHAD, IHCR
- 2 - EHAD, EHCR, OHAD, OHSE, FHAG, EHTR, OHTR
- 3 - EHCO, OHEE, EHIE, EHEE
- 4 - EHIM, EHBT
- 5 - OHCO, OHBT, EHIT, OHCR
- 6 - OHIM, OHIT, OHIE
- 7 - EHSE
- 8 - OHAG

### Femmes

- 1 - IFAG, IFSE, IFIM, EFSE, OFCR
- 2 - EFCO, FFBI, OFBI, IFCO, IFIT, OFCO, EFIE
- 3 - OFIE, EFIM, OFIM, OFIT, EFIT
- 4 - EFAD, EFTR, EFCR, OFTR, IFIE, EFEE, OFAD, IFAD
- 5 - OFAG, EFAG
- 6 - OFSE

## PAYS-BAS

### Hommes

- 1 - IHIE, IHTR, IHAG, IHCO, IHCR, IHBT, IHIT, IHIM, IHSE
- 2 - EHTR, EHAG, EHAD, EHCO, EHIM, EHCR, EHEE, EHBT
- 3 - OHAG, OHIE, OHSE, OHCO
- 4 - OHEE, OHCR, OHIM, OHIT, EHIT, OHAD, EHIE, OHBT
- 5 - EHSE
- 6 - OHTR

### Femmes

- 1 - IFAG, IFCO, IFSE, IFCR, IFIM, IFIR, EFSE
- 2 - OFTR, OFAD, OFCR, OFSE, OFEE, OFBT
- 3 - EFBT, IFBI, OFAG, EFAG, EFIE, IFIE, EFIT
- 4 - EFTR, ORIE, OFIM, EFAD, EFCR, EFEE, IFIT, OFIT, EFIM
- 5 - OFCO, EFCO

## BELGIQUE

### Hommes

- 1 - IHAG, IHSE, IHCO, IHBT, IHIR, IHIM, IHCR, IHIT, EHAG, OHAG
- 2 - OHTR, OHCO, OHSE, OHIM, OHEE, OHIT, OHIE, OHBT, IHAD
- 3 - EHCR, OHCR, EHCO, EHEE, OHAD, EHIT, EHAD, EHIM, EHTR, EHIE, EHBT, IHIE
- 4 - EHSE

### Femmes

- 1 - IFAG, IFSE, IFTR, IFIT, IFIM, IFCO, IFCR, IFBT, OFBT, OFAG, IFAD
- 2 - OFCR, OFAD, OFSE, OFTR
- 3 - OFIM, OFIT, OFIE, OFCO
- 4 - EFIM, EFCO, OFEE, EFBT, EFIT, EFAG, EFEE, EFAD, EFTR, EFCR, EFIE, IFIE
- 5 - EFSE

## LUXEMBOURG

### Hommes

- 1 - IHAG, IHCO, IHBT, IHTR
- 2 - OHEE, OHAG, OHCO, OHSE, OHTR, OHIE, EHBT
- 3 - EHAD, EHIM, IHIM, OHIM, EHTR, OHIT, EHCO, EHIT, OHBT, EHIE, EHEE, EHCR, OHAD, OHCR
- 4 - IHSE, IHCR
- 5 - EHSE

### Femmes

- 1 - IFAG, IFCO, IFSE, OFAG
- 2 - OFCR, OFAD, OFSE, OFCO
- 3 - OFBT, OFTR
- 4 - IHCR, EFIE, EFBT, IHTR, EFCR, OFIT, EFTR, EFIM, IHIM, OFIM, OFIE, EFCO, EFAD
- 5 - EFSE
- 6 - EFIT

## ROYAUME-UNI

### Hommes

- 1 - IHEE, IHCR, IHAG, EHAG, IHIT, IHAD, OHSE, IHBT, IHCO, IHTR, IHSE, IHIM, IHIE, OHAG
- 2 - OHEE, OHIT, OHIM, OHBT, OHIE, OHAD, OHCR, OHTR
- 3 - EHIE, EHEE, EHAD, EHIT, EHBT, EHTR, EHCO, EHIM, EHCR
- 4 - EHSE
- 5 - OHCO

### Femmes

- 1 - IFAG, IFTR, IFBT, IFSE, OFCR, EFAG
- 2 - EFCO, IFIT, OFAD, OFTR, IFCO, IFIM, OFEE
- 3 - OFIM, OFIT, OFIE, EFSE, OFAG
- 4 - EFAD, EFEE, EFIE, EFIT, EFCR, EFTR, EFIM, EFBT

## IRLANDE

### Hommes

- 1- IHAG, IHIE, IHCO, OHAG, IHSE, IHBT, IHIM, IHIT
- 2 - OHBT, OHIT, EHAG
- 3 - OHSE, OHIM, OHCO, OHAD, OHIE, OHIR, IHCR
- 4 - EHCO, OHEE, EHAD, EHIT, EHIM, EHIE, EHTR, EHBT, EHCR, OHCR, EHEE
- 5 - EHSE
- 6 - IHIR

### Femmes

- 1 - OFSE, IFSE, IFAG
- 2 - OFAD, OFCO, IFCO, OFCR, IFCR
- 3 - EFEE, EFIE, EFAG, EFAD, EFIT, EFIR, EFIM, EFCR, EFBT, OFTR, EFCO
- 4 - OFIT, OFIM, IFIM, OFIE, OFAG
- 5 - EFSE

## DANEMARK

### Hommes

- 1 - EHCR, EHIE, EHIT, EHCO, EHIM, EHEE, EHTR, EHAD, EGBT
- 2 - IHAG, IHTR, IHCO, IHBT, IHIM, IHIE, IHSE, EHAG, IHIT, IHCR
- 3 - OHIE, OHTR, OHIM, OHIT, OHEE, OHAG, OHAD, OHBT, OHCO, OHCR, OHSE
- 4 - EHSE

### Femmes

- 1 - IFAG, IFIT, IFTR, IFCO, IFIE, IFBT, IFIM
- 2 - EFAG, IFSE, OFAG, IFCR, EFBT, OFCO, OFIM, OFBI, OFIT
- 3 - OFSE, OFTR, OFCR, OFAD
- 4 - EFCO, EFAD, EFCR, EFIR, EFIE, OFIE, EFIM, EFSE, OFIE, EFEE, OFEE